



Propositions pour le Parc Naturel Urbain (PNU) d'Aix en Provence

Septembre 2024

Comités d'intérêt de quartier : Cézanne – Vallée de la Torse, Pont de Béraud, Cuques Saint-Jérôme

Le Parc Naturel Urbain (PNU) aixois est un espace vert créé par la ville d'Aix-en-Provence afin de relier différents quartiers de la ville par un réseau de parcs et d'espaces verts. Ce projet vise à promouvoir les déplacements doux (marche, vélo) et à améliorer la qualité de vie des habitants en leur offrant un accès facile à la nature en milieu urbain au travers d'un parcours végétalisé. Il vise aussi à rejoindre Bibémus et le Grand site Concors Sainte Victoire depuis le centre-ville d'Aix-en-Provence.

Les CIQ Cézanne Vallée de la Torse, Pont de Béraud et Cuques Saint-Jérôme travaillent activement à la vitalisation et au développement de ce Parc Naturel Urbain afin qu'il acquière le statut qu'il mérite. Cela passe par un travail de fond, de réflexions et d'actions avec l'ensemble des acteurs publics et associatifs impliqués.

Le présent document présente les points d'amélioration identifiés sur l'ensemble du Parc Naturel Urbain (4,7 kilomètres reliant le parc Jourdan au lycée Cézanne). Sur cet itinéraire, les déplacements doux doivent être considérés distinctement entre les piétons, les personnes à mobilité réduite (PMR) et les cyclistes.



Tracé du PNU

Méthodologie et propositions des CIQ

Les propositions qui suivent émanent des 3 CIQ concernés qui ont constitué un groupe de travail pour formuler des propositions communes. Elles sont fondées notamment sur des visites approfondies du terrain faites en mai-juin 2024. Elles prennent aussi en compte diverses demandes faites à l'occasion de la récente enquête publique sur le PLUi du Pays d'Aix.

Le Parc Naturel Urbain a été découpé en plusieurs zones listées ci-dessous :

1. Parc Jourdan
2. Parc de la Colline de Cuques
3. Liaison entre l'avenue de la Cible et l'avenue des Infirmeries
4. Liaison piétons-cyclistes le long de l'Oliveraie
5. Traversée du cours Gambetta
6. Promenade de la Torse
7. Coulée verte et traversée du ruisseau Baret
8. Bastide du Grand Baret
9. Mise en valeur du parc du Roc Fleuri-Grand Baret
10. Mise en valeur du lavoir Saint Thomas de Villeneuve

Les propositions pour chaque zone du PNU

Zone 1 - Parc Jourdan

Problèmes :

- Absence de classement en "Espace Boisé Classé" (EBC).
- Absence de signalisation pour le départ du PNU
- Interdiction des cycles dans le parc
- Une cohabitation parfois difficile entre les différents publics du parc (salons, chiens, jeunes enfants, etc.)
- Peu de points de collectes de déchets au niveau des pelouses

Propositions :

- ✓ Classer le parc Jourdan en EBC lors de la modification du PLUi.
- ✓ Améliorer la liaison cyclable entre le parc Jourdan et le parc de Cuques, soit via le parc, soit par la création de pistes cyclables sur les avenues Jules Ferry et Pierre Puget.
- ✓ Améliorer l'accessibilité des PMR au sein du parc et sur la liaison avec Cuques.
- ✓ Mettre en place une charte des usagers du Parc
- ✓ Ajouter des poubelles dans le Parc Jourdan au niveau des pelouses ouest

Commentaires :

Nous regrettons que l'élaboration du PLUi n'ait pas permis de classer ce parc en « espace boisé classé » (EBC), à l'instar de ce qui existe pour une grande partie du parc de Cuques et de la promenade de la Torse. Le parc Jourdan bénéficie du classement en « masse boisée », ce qui constitue une appellation et un classement fragiles.

A signaler aussi qu'au départ du parc Jourdan, le PNU ne fait l'objet d'aucune signalisation, ce qui est pour le moins regrettable.

S'agissant par ailleurs d'un jardin public interdit aux cycles, il conviendrait, soit de créer un itinéraire cyclable dans le parc approuvé par arrêté municipal, soit d'aménager une piste cyclable ou une bande cyclable sur les avenues Jules Ferry et Pierre Puget afin de le relier au parc de Cuques. Par ailleurs, l'accessibilité des PMR dans le parc Jourdan et la liaison au parc de la colline de Cuques devrait être améliorée aux points critiques.

Zone 2 - Parc de la colline de Cuques

Problèmes :

- Fermeture aléatoire du portillon sur la traverse de Cuques.
- Difficultés d'accès pour les PMR et les cyclistes.

Propositions :

- ✓ Mieux signaler le cheminement via la traverse de Cuques et garantir les horaires d'ouverture.
- ✓ Aménager un itinéraire cyclable traversant la cité universitaire, ainsi qu'un chemin pour cyclistes dans la partie haute du parc.

- ✓ Atténuer la pente de l'avenue de la Cible pour faciliter l'accès aux PMR et cyclistes.

Commentaires :

Ce parc fermé est accessible par 2 portillons situés d'une part dans la très agréable traverse de Cuques et d'autre part dans l'avenue de la Cible, et deux accès par le chemin Gilles Borel. Si les horaires d'ouverture sont affichés à ces différents endroits, nous avons pu constater lors d'une visite sur le terrain un samedi après-midi en mai que le portillon situé dans la traverse était fermé, alors qu'il n'y avait aucune justification météorologique.

Il est à signaler qu'un autre cheminement qui, au demeurant ne figure pas sur la brochure PNU, est indiqué à travers la cité universitaire de Cuques mais il aboutit à une impasse et ne permet donc pas un accès facile au parc.

Concernant les PMR et les cyclistes, même constat qu'au point précédent. Le parc de la colline de Cuques est le site le plus escarpé du PNU : l'accès des PMR et des cyclistes y est problématique. En outre s'agissant d'un jardin public, les cycles y sont interdits. Un itinéraire cyclable reliant la rue de Cuques au chemin Gilles Borel en traversant la Cité Universitaire pourrait être aménagé utilement. À l'intérieur du parc, en sa partie haute, un chemin ouvert aux cyclistes pourrait être envisagé pour relier le chemin Gilles Borel à l'avenue de la Cible. Le raidillon au débouché sur l'avenue de la cible nécessiterait alors un aménagement spécifique pour en atténuer la pente, aménagement profitant également aux PMR pour accéder au parc mais aussi à la crèche.

Zone 3 - Liaison entre l'avenue de la Cible et l'avenue des Infirmeries

Problème :

- Chemin piéton étroit et peu visible.

Proposition :

- ✓ Élargir le passage piéton ou, à défaut, aménager un point de croisement à mi-longueur et prévoir un aménagement paysagé long du supermarché

Commentaires :

Ce cheminement qui débouche sur le parking de l'ancien supermarché Casino devenu en juillet 2024 Intermarché passe par un très étroit passage piéton peu visible, que peu de gens connaissent, et où les croisements ne sont pas faciles.

Ce cheminement devrait être mieux mis en valeur et si possible agrandi pour en faire une voie de passage bien identifiée en négociant avec la résidence riveraine une bande de terrain appartenant au parking de cette résidence.



Chemin entre l'avenue de la Cible et l'avenue des Infirmeries

Zone 4 - Liaison piétons-cyclistes le long de l'Oliveraie

Problème :

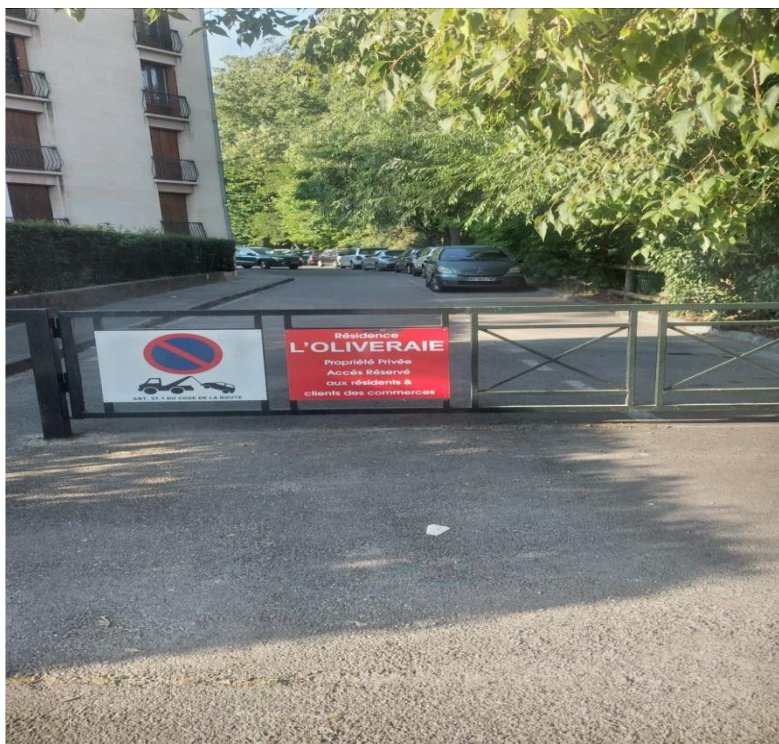
- Le sas anti-scooters est inadapté aux PMR et aux cyclistes.

Proposition :

- ✓ Adapter le sas pour permettre le passage des cycles et des PMR sans détour dangereux.

Commentaires :

C'est une opération en cours, qui a fait l'objet de longues et difficiles négociations. Elle est désormais en voie de finalisation, à la suite du vote d'une délibération lors du conseil municipal du 13 décembre 2023. Nos CIQ sont en attente des travaux qui mettront en place une voie piétons-cyclistes bien séparée de la copropriété voisine.



Liaison piétons-cyclistes le long de l'Oliveraie

Sans attendre, modifier le sas anti-scooters à côté de la barrière principale pour permettre au moins le franchissement des PMR et des cycles qui actuellement ne peuvent pas passer sous la toise du sas et sont obligés de faire un détour par le lotissement des Tourelles dont le débouché sur l'avenue Henri Malacrida est particulièrement dangereux.

Zone 5 - Traversée du cours Gambetta

Problème :

- Dangers et difficultés pour piétons et cyclistes.

Propositions :

- Étudier la faisabilité d'une passerelle sous la voûte du pont pour piétons.
- Améliorer le passage piéton existant et ajouter une bande cyclable bidirectionnelle.

Commentaires :

Nous souhaitons que soit examinée la possibilité d'implanter un cheminement piéton sous forme de passerelle sous la voûte du pont enjambant la Torse. Il y a là un grand espace susceptible d'être utilisé pour une telle opération. Lorsque cette hypothèse a été évoquée lors d'une visite sur le terrain avec les élus et les services techniques au printemps 2022, ces derniers ont mis en avant la réglementation existante et les risques encourus en cas d'une crue majeure pour s'opposer à cette proposition.

Nous ne mésestimons pas ces problèmes, mais nous souhaitons qu'une instruction complète de cette demande soit réalisée.

Par ailleurs, s'agissant de la traversée en surface de l'avenue Gambetta, le passage protégé existant devrait être agrandi et sécurisé et une bande cyclable bidirectionnelle devrait lui être

adjointe pour permettre le franchissement cycliste sans mettre le pied à terre. La fluidité et la sécurité des modes actifs devraient être prioritaires sur le trafic routier urbain au sein du PNU.



Tunnel sous le cours Gambetta

Zone 6 - Promenade de la Torse

Problèmes :

- Entretien insuffisant de la promenade.
- Érosion des berges.
- Accès difficile pour PMR et cyclistes à partir de l'avenue Gambetta.

Propositions :

- ✓ Clarifier le programme de travaux annoncé pour 2024, incluant le traitement des racines apparentes et l'entretien de la mare.
- ✓ Traiter les effondrements des berges et réaliser des aménagements doux à moindre coût, comme proposé par Ménélik.
- ✓ Améliorer la pente d'accès depuis Gambetta pour PMR et cyclistes.

Commentaires :

Le grand succès de fréquentation de cette promenade nécessite un meilleur entretien. Lors des réunions du conseil de quartier du Val Saint André, un programme de travaux a été annoncé pour 2024, avec notamment le traitement des systèmes racinaires apparents et le curage de la mare, mais sans qu'aucun calendrier précis ait été fourni.

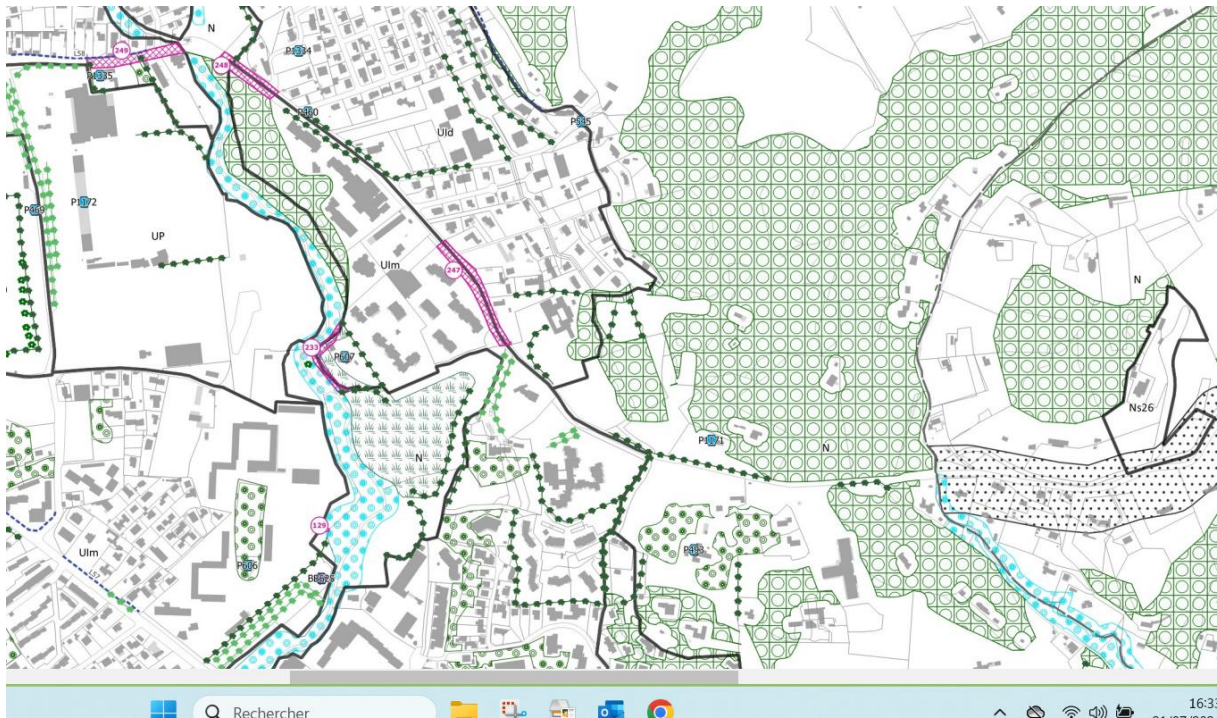
Le tronçon de raccordement en forte pente depuis l'avenue Gambetta nécessiterait une requalification pour améliorer et sécuriser l'accès des PMR et des cyclistes. Son profil actuel, son étroitesse, et son envahissement par des buissons le rendent incommode et dangereux.

Par ailleurs, des effondrements importants des berges de la Torse ont été constatés ces dernières années. Ils n'ont donné lieu à aucun traitement de fond. Le premier effondrement, situé sur la rive gauche de la Torse date de 2019 (!) et des barrières métalliques ont été installées depuis cette date. Aux dernières nouvelles, après qu'une proposition de bétonnage de cette partie des berges proposée par la ville ait été abandonnée par suite d'un avis défavorable de Ménélik, il semblerait qu'une proposition d'aménagement doux et financièrement peu coûteux faite par Ménélik est en cours d'arbitrage.

Au-delà de cet aménagement, la mise en œuvre du nouvel emplacement réservé prévu à cet endroit dans le PLUI (ER n°233) devrait permettre à terme d'améliorer l'intense circulation des piétons à cet endroit.



Effondrement des berges de 2019 et emplacement réservé ER 233



Plan d'ensemble

Un autre effondrement a été constaté plus récemment sur la rive droite de la Torse au niveau de la Tour d'Aygos. Cette partie de la berge a été fermée au public en raison du danger que représente la circulation piétonne à cet endroit



Nouvel effondrement sur la rive droite de la Torse

Par ailleurs, cet emplacement est contiguë au très important chantier de la Plaine Nature. Il devra nécessairement faire l'objet d'un traitement adapté pour que la Plaine Nature ne débouche pas sur une berge sinistrée et interdite au public.

Nous souhaitons savoir comment sera aménagé cet espace.

Au-delà de ces deux problèmes ponctuels, nous attirons l'attention sur les liens à créer entre la promenade de la Torse et la mise en place de la Plaine Nature qui est présentée, à juste titre, comme un espace de transition entre la ville et les espaces verts de la Torse.

Zone 7 - Coulée verte et traversée du ruisseau Baret

Problème :

- Traversée difficile du ruisseau Baret pour les piétons et les cyclistes , impossible pour les PMR.

Propositions :

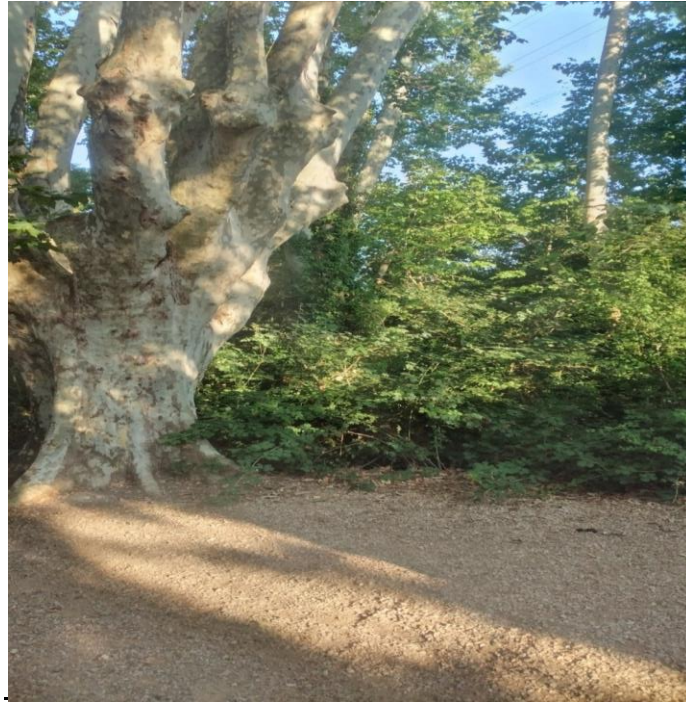
- ✓ Construire une passerelle pour piétons et cyclistes, et dans l'immédiat, installer des "pas japonais" temporaires pour faciliter la traversée.
- ✓ Assainir le terrain servant de parking temporaire et revoir la signalisation sur l'avenue des Écoles Militaires.

Commentaires :

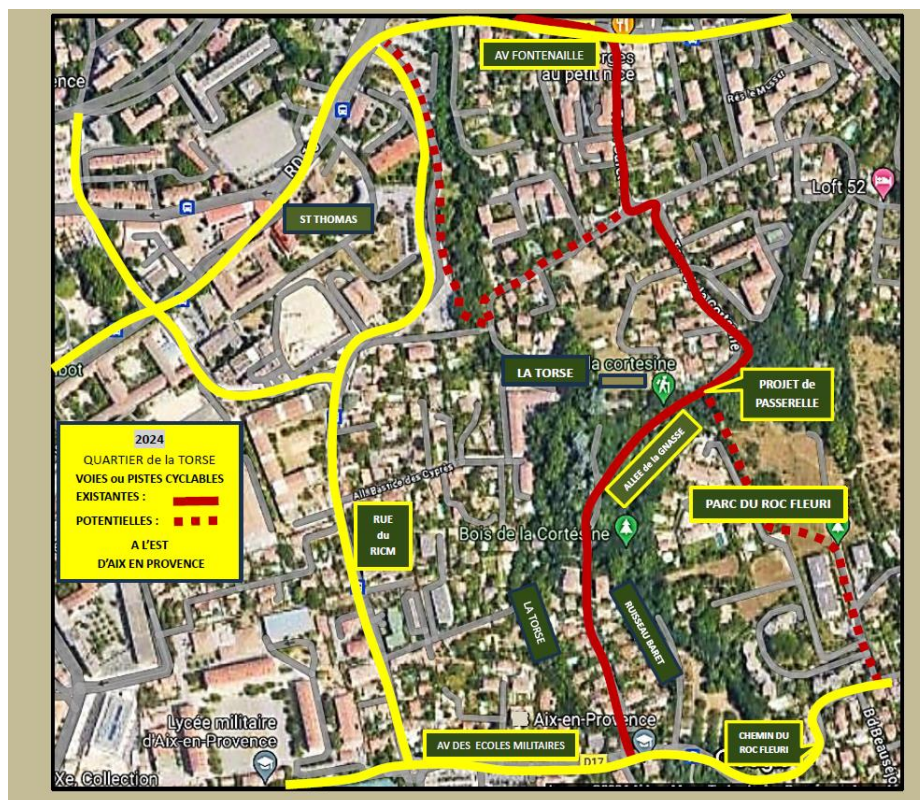
La mise en place de la coulée verte le long du Baret est également une réussite mais la traversée de ce cours d'eau est rendue difficile par la configuration encaissée des lieux et n'est possible qu'à des personnes sportives. Nos CIQ n'ont pas cessé d'attirer l'attention des élus sur cette question (en dernier lieu, le courrier joint adressé au maire du 28 mai 2023).

En effet, depuis au moins 3 ans, il est question d'une passerelle piétons-cyclistes (le cas échéant PMR) sur le ruisseau Baret permettant une liaison facile entre la coulée verte et la traverse de la Cortésine. Il s'agit d'un projet reliant les deux berges du Baret estimé à près de 300 000 € qui avait donné lieu à des négociations avec l'agence régionale de l'eau en vue de l'obtention d'une subvention afin d'en diminuer le coût pour la commune. En 2023, les contacts établis notamment avec l'actuel premier adjoint et avec le DGST adjoint chargé des bâtiments et des grands travaux avaient laissé espérer qu'un financement était possible dans le budget 2024 mais début 2024, M. Eric Chevalier nous a indiqué que cela n'avait pas pu être programmé. Le coût du projet résultait notamment de la nécessité de prévoir une longue passerelle en raison de la configuration difficile et encaissée des lieux et ce sans que soit assuré l'accord des services de l'Etat chargé de l'application de la loi sur l'eau.

Nous avons aussi demandé à être destinataires du plan de cet ouvrage mais en dépit d'un accord de principe donné par M. Eric Chevalier à 2 reprises, nous n'avons toujours rien reçu. Devant ces difficultés, nous proposons une solution plus simple et plus logique à mettre en œuvre qui consiste à prévoir une passerelle reliant directement la traverse de la Cortésine à la rive gauche du Baret à proximité du grillage délimitant la propriété des frères Torres. Cet ouvrage situé en hauteur à plus de 5 mètres au-dessus du lit du Baret devrait poser moins de problème au regard des contraintes de la loi sur l'eau. De plus, il pourrait être, en raison de son mode de construction, d'un coût inférieur au projet de passerelle étudié par la ville, et ne poserait aucun problème d'utilisation. Il permettrait un nouveau cheminement cycliste facile à utiliser en passant par les résidences du Nid et de l'Ecrin aboutissant à l'avenue des Ecoles Militaires via le chemin du Roc Fleuri. C'est une solution qui nous paraît réaliste et relativement simple à mettre en œuvre.



Platane centenaire aux débouchés de la traverse de la Cortésine, de l'allée de la Gnasse et du projet de passerelle sur le ruisseau Baret



Plan d'ensemble

Dans l'attente de cet ouvrage, nous avons récemment proposé un aménagement minimal consistant à prévoir un dispositif du type « pas japonais » à l'instar de ce qui a été mis en place

sur l'Arc à Rousset et qui a été validé par les autorités concernées sans que l'on mette en avant les contraintes liées à la loi sur l'eau.



Pas japonais

Il faut aussi évoquer le sort de la parcelle située à côté du pont de la Torse et qui sert occasionnellement de parking provisoire notamment pour la foire aux manèges de février. C'est un espace qui vient d'être classé opportunément en zone N dans le PLUI, mais qui est mal drainé, comme en témoignent les nombreux écoulements d'eau (résultant d'une source intermittente située au bas du Méjanès) qui transforment régulièrement cet espace en un terrain boueux. Un assainissement adapté de ce terrain est nécessaire. L'idéal est d'en faire une prairie bien entretenue qui servira d'écrin à la coulée verte. A défaut, un parking paysager comme celui du Tholonet y est envisageable.

Il faut aussi remédier à la signalisation routière installée sur l'avenue des Ecoles militaires qui est source de confusion pour les automobilistes. En venant de la ville, cette avenue est en zone 30 (2 panneaux entre la fontaine du Champ de Mars et le pont de la Torse) mais il y a, après le pont de la Torse, un panneau « Fin de zone 30 » et 200 mètres plus loin un panneau 30km/h. Le problème est que l'accès au parking de la Torse utilisé par de nombreux cyclistes est situé juste entre ces deux panneaux. Pour entrer sur l'avenue des Ecoles militaires, les cyclistes doivent composer avec les automobilistes qui roulent légalement à cette intersection à 50km/h voire plus alors qu'il faudrait limiter leur vitesse à cet endroit. Il y a donc lieu de remédier à cette absurdité.

Zone 8-Bastide du Grand Baret

Proposition :

- ✓ La ville devrait préempter la bastide inhabitée pour en faire un centre pour le PNU.

Commentaires :

Nous rappelons notre demande constamment réaffirmée depuis plusieurs années visant à ce que la ville préempte cette bastide actuellement inhabitée mais dont le potentiel est intéressant et qui est située en plein milieu du parc de 5 hectares acheté par la ville en 2018 et qui pourrait devenir la future maison du PNU.

Zone 9 - Mise en valeur du parc du Roc Fleuri-Grand Baret

Problèmes :

- Manque d'entretien de la prairie et des restanques.
- Vue panoramique obstruée.

Propositions :

- ✓ Entretien la prairie de manière régulière (possiblement via un pâturage écologique) et tailler les arbres pour restaurer la vue panoramique sur la ville.

Commentaires :

Ce lieu magnifique n'a fait l'objet d'aucun aménagement depuis qu'il est entré dans le patrimoine communal. Ce parc est constitué de deux parties :

En bas, une vaste prairie séparée des restanques hautes par l'ancien canal de Provence. La prairie basse est actuellement défigurée par des amas de terre provenant des fondations des immeubles du Nid et de l'Ecrin qui auraient dues être enlevées par les promoteurs de ces deux résidences (engagement pris par M. Eric Chevalier dès la fin des travaux en 2019). Cette prairie très herbue a fait l'objet, il y a trois ans, d'un entretien écologique assuré par un troupeau de moutons. C'est une opération à renouveler si possible. A défaut, un entretien doit être assuré par les services de la ville sous forme de fauches régulières pour éviter de trop hautes herbes comme c'est le cas actuellement et qui représentent un combustible potentiel en cas d'un départ de feux comme cela a été le cas en août 2022.



Prairie du bas non entretenue

En haut, les deux larges restanques existantes nécessitent une approche différente. En effet à leur sommet on découvre un panorama exceptionnel sur l'ensemble de la cité historique. Il y a lieu de préserver cette perspective, notamment en taillant les arbres avoisinants récents qui occultent le paysage depuis peu.

C'est une particularité unique du PNU aixois. Nul doute que ce site aménagé sera très prisé des promeneurs.



Vue sur Aix du haut du parc du Roc Fleuri

Par ailleurs, au sein du parc, une servitude de passage existante est bordée de rideaux d'arbres. Certains sont en mauvais état et nécessiteraient des travaux d'élagage.

A partir de la restanque la plus haute, le CIQ Cézanne Torse a demandé la mise en place d'un ER, un nouveau chemin pour relier le parc avec le chemin d'Escrache-Péou qui débouche sur Bibemus et plus loin le massif de la Sainte Victoire.

Zone 10 - Mise en valeur du lavoir Saint Thomas de Villeneuve

Problèmes :

- État dégradé du site.
- Manque d'accessibilité et d'aménagements pour mettre en valeur cet espace.

Propositions :

- ✓ Créer un cheminement à travers le lavoir et installer des passerelles métalliques pour permettre un accès plus fluide.
- ✓ Sécuriser le site avec des grilles adaptées et améliorer la signalisation autour du lavoir.

Commentaires :

Ce beau témoignage architectural du XVIIIème siècle réhabilité à la fin des années 1990 est actuellement dans un état déplorable et seule sa partie haute est visible le long du PNU alors même qu'un très beau cheminement piéton est d'ores et déjà disponible le long de la Torse qui débouche sur la partie basse du lavoir.

Nos propositions visent donc à prolonger ce chemin au travers du lavoir. Un aménagement à minima nécessiterait la création d'une ouverture au nord de l'enceinte du lavoir et la pose de quelques passerelles métalliques. Un tel aménagement permettrait aussi aux engins des

services des espaces verts et de la voirie d'accéder facilement au lavoir. L'innaccessibilité actuelle est la raison de l'absence d'entretien à tous les niveaux de ce site qualifié pourtant de « pépite » dans la brochure PNU de la municipalité.



Accès au Lavoir

Pour éviter que cet endroit ne soit à nouveau squatté et dégradé, la mise en place de ce cheminement devrait être accompagnée de la pose d'une grille adaptée devant le grand escalier à double volée du lavoir qui sanctuariserait celui-ci tout en permettant d'admirer l'ensemble.

Cette proposition reprendrait ainsi en partie en le simplifiant un projet établi en 2003 à la demande de la ville.



Lavoir Saint Thomas : grille à prévoir devant l'escalier

Notre proposition aboutirait au schéma de circulation présenté ci-dessous

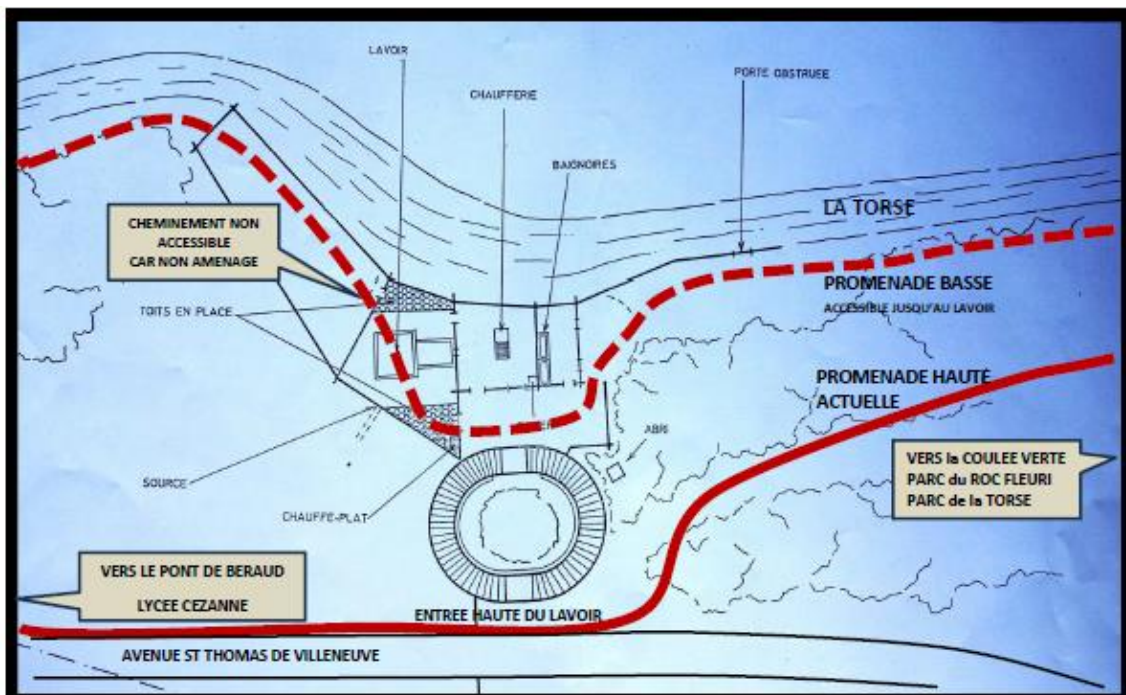
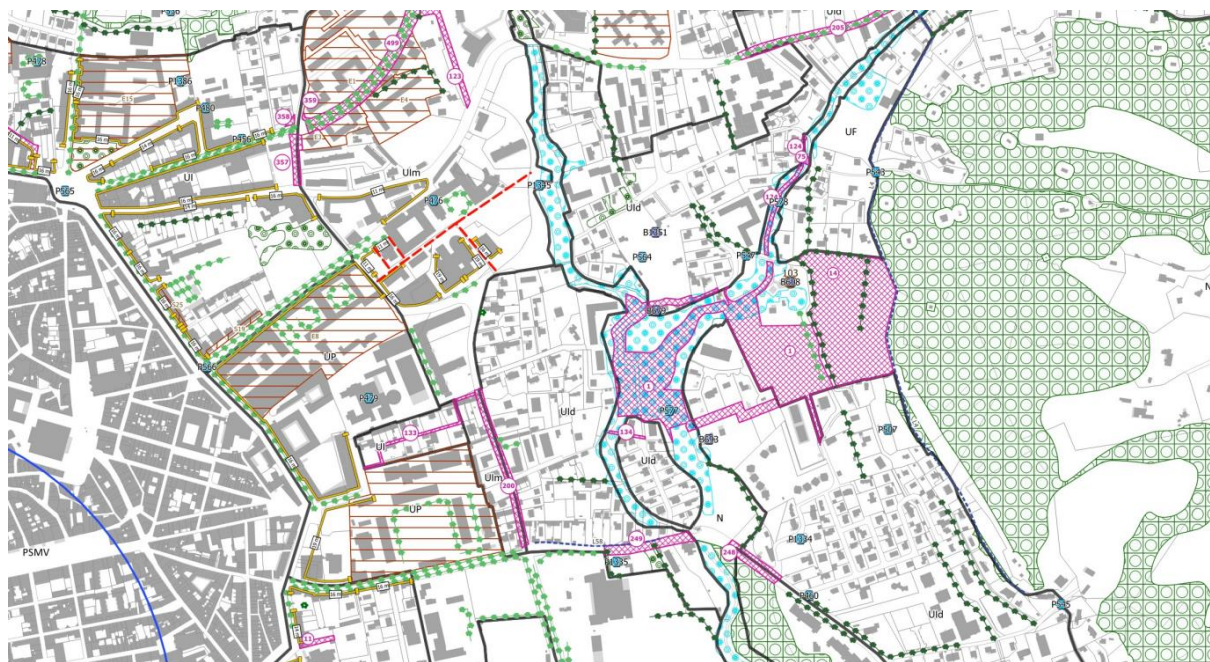


Schéma de circulation

Il conviendrait aussi que les cheminements piétons identifiés dans le PLUI (liaisons piétonnes signalées par un tireté rouge) au niveau des immeubles en voie de finition sur le site de l'ancienne clinique Rambot et proches du lavoir Saint Thomas soient mis en place dans les meilleurs délais.

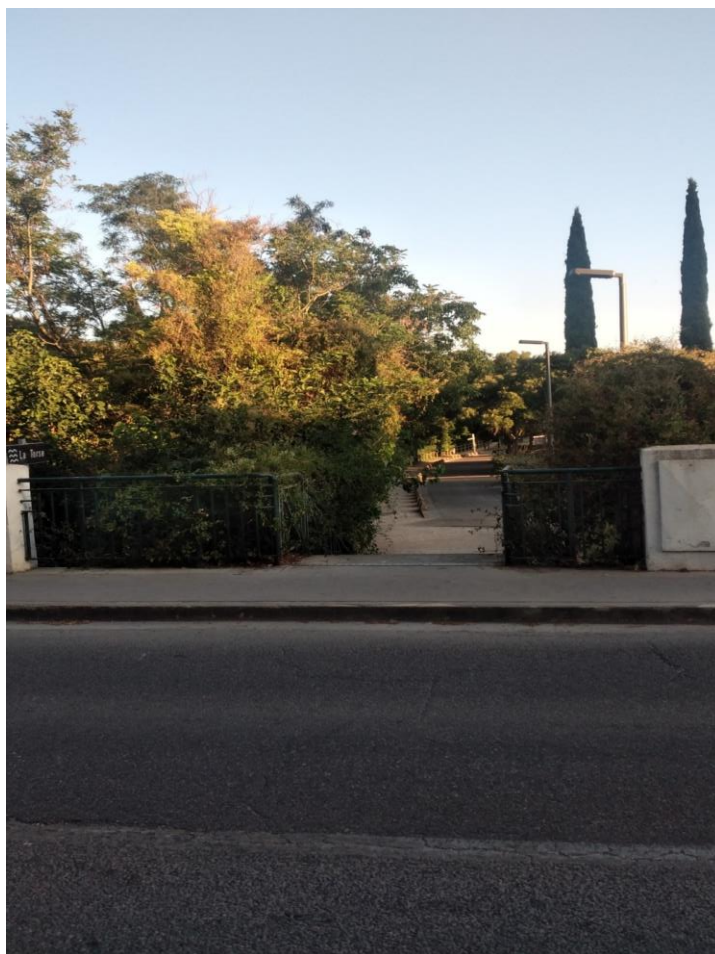


Cheminements piétons prévus dans le PLUI

Toujours dans le même secteur, nous souhaitons savoir où en est le contentieux relatif au passage pédestre en bordure de la propriété Bizot. Le règlement de ce dossier permettrait d'envisager un autre cheminement piéton entre la traverse du Lavoir de Grand-mère et la bastide de la Cortésine tout le long de la Torse.

Une meilleure identification du point de départ du PNU proche du lycée Cézanne est souhaitable. Un panneau de signalisation existe mais, mal placé, il ne signale pas le point de départ actuel situé juste à côté du Pont de Béraud.

Par ailleurs, cet accès desservi par un escalier d'une dizaine de marches n'est pas adapté aux PMR et aux poussettes. Il conviendrait donc d'accoler un plan incliné à cet escalier pour résoudre ces difficultés.



Accès au lavoir Saint Thomas en traversant l'avenue Fontenaille

Les propositions applicables sur l'ensemble du PNU

Propositions :

- ✓ Végétaliser la circulation entre les parcs
- ✓ Créer une zone de circulation limitée à 20 km/h autour du PNU.
- ✓ Intégrer clairement le PNU dans le PLUi avec une zone tampon de 100 mètres.
- ✓ Développer des parcours thématiques axés sur la biodiversité et l'eau.
- ✓ Adapter la partie haute du parc pour organiser des nuits d'observation du ciel.
- ✓ Mettre en place une gestion collective du PNU avec tous les acteurs concernés.
- ✓ Organiser une réunion annuelle présidée par le maire pour le suivi du projet.

Commentaires :

Nos CIQ souhaitent qu'une zone 20 soit prévue dans l'ensemble des voies de circulation situées autour du PNU.

Nous demandons aussi que le PNU soit clairement identifié dans le PLUi avec une zone de 100 mètres autour des limites du PNU. Cette disposition devrait être prévue lors de la première

modification du PLUi qui interviendra à la suite de l'adoption de ce dernier à la session d'automne du conseil métropolitain.

L'approche commune que nous avons du PNU est actuellement axée sur les cheminements doux au travers de la ville. Cette conception gagnerait à être élargie à d'autres thématiques. Nous pensons plus particulièrement à la biodiversité et à l'eau qui sont tous les deux très présents dans le PNU comme l'a montré l'excellent atlas sur la biodiversité qui a fait l'objet d'une large diffusion ce printemps. A l'instar des parcours sportifs déjà réalisés à travers la ville et le PNU, par la ville d'Aix associée à une société aixoise, des cheminements à thème dans le parc du Baret-Roc Fleuri, pourraient être structurés autour la biodiversité, des sources d'eau tiède et du thermalisme.

Enfin dans la partie haute du parc, où la vue est dégagée, un autre thème lié à l'observation du ciel nocturne, nécessiterait d'adapter le site afin d'organiser, en liaison avec le Muséum d'Histoire Naturelle, au mois d'août une ou plusieurs nuits des étoiles

Au-delà, nos CIQ souhaitent qu'une gestion collective de ce PNU puisse être envisagée associant tous les acteurs intervenant sur ce site à l'instar d'expériences mises en œuvre ailleurs (notamment à Strasbourg). **A minima, nous demandons qu'une réunion annuelle, présidée par le maire, soit organisée avec les CIQ et les autres interlocuteurs pour évoquer l'avancement du projet voire de nouveaux points à traiter. Une telle proposition permettrait de gagner du temps, d'éviter de multiples démarches et courriers, de rassembler tous les services techniques concernés par le PNU et qui travaillent parfois en ordre dispersé.**

Le tableau ci-dessous récapitule les diverses propositions formulées dans le document en les regroupant par catégorie d'actions.

Catégorie	Proposition	Zone PNU
Aménagements cyclables, PMR et piétons	Améliorer la liaison cyclable entre le parc Jourdan et le parc de Cuques	1
	Aménager un itinéraire cyclable traversant la cité universitaire, ainsi qu'un chemin pour cyclistes dans la partie haute du parc	2
	Atténuer la pente de l'avenue de la Cible pour faciliter l'accès aux PMR et cyclistes	2
	Élargir le passage piéton ou aménager un point de croisement à mi-longueur et prévoir un aménagement paysagé le long du supermarché.	3
	Adapter le sas pour permettre le passage des cycles et des PMR sans détour dangereux	4
	Améliorer le passage piéton existant et ajouter une bande cyclable bidirectionnelle	5
	Améliorer la pente d'accès depuis Gambetta pour PMR et cyclistes.	6

	Construire une passerelle pour piétons, cyclistes et PMR , ;dans l'immédiat des "pas japonais" pour faciliter la traversée	7
Signalisation sécurité et communication	Mettre en place une charte des usagers du Parc	1
	Mieux signaler le cheminement via la traverse de Cuques et garantir les horaires d'ouverture	2
	Assainir le terrain de parking temporaire et revoir la signalisation sur l'avenue des Écoles Militaires	7
	Sécuriser le site avec des grilles adaptées et améliorer la signalisation autour du lavoir	10
	Intégrer le parc Roc Fleuri-Grand Baret dans les brochures publiques	10
Entretien et Écologie	Ajouter des poubelles dans le Parc Jourdan au niveau des pelouses ouest	1
	Clarifier le programme de travaux annoncé pour 2024, incluant le traitement des racines apparentes et l'entretien de la mare	6
	Traiter les effondrements des berges et réaliser des aménagements doux à moindre coût	6
	Entretien la prairie de manière régulière (via un pâturage écologique) et tailler les arbres pour restaurer la vue panoramique	9
Patrimoine et zones naturelles protégées	Classer le parc Jourdan en EBC lors de la modification du PLUi	1
	La ville devrait préempter la bastide inhabitée pour en faire un centre pour le PNU	8
	Inclure le PNU dans le PLUi avec une zone de 100 mètres autour de ses limites	PNU
Développement de nouveaux projets	Étudier la faisabilité d'une passerelle sous la voûte du pont pour piétons	5
	Créer un cheminement à travers le lavoir et installer des passerelles métalliques pour permettre un accès plus fluide	10
	Développer des parcours thématiques axés sur la biodiversité et l'eau	PNU
	Observation du ciel nocturne	PNU
Concertation & Gouvernance	Gestion collective du PNU	PNU
	Réunions annuelles	PNU

Conclusion

Les comités de quartier (CIQ) souhaitent que ces propositions pour l'amélioration du Parc Naturel Urbain (PNU) soient intégrées dans une vision à long terme, avec un plan d'action clair et cohérent. Nous sommes convaincus que la préservation de la biodiversité, l'accessibilité pour tous, et la valorisation des richesses naturelles et culturelles du parc doivent être au cœur des futurs aménagements.

En tant qu'acteurs de proximité, nous restons pleinement engagés dans ce projet, prêts à collaborer avec la municipalité et les différents partenaires pour concrétiser ces objectifs. Nous croyons fermement que la ville d'Aix-en-Provence mérite un PNU exemplaire, à la hauteur de son patrimoine et de son rayonnement, pour le bien-être de ses habitants et des générations futures.

CIQ Cézanne Torse
Michel Braunstein

CIQ Cuques Saint Jérôme
Antoine Brient

CIQ Pont de Béraud
Thierry Renard

Rédacteurs :

CIQ Pont de Béraud : Thierry Renard, Eric Pratlong,

CIQ Cézanne la Torse : Michel Braunstein, Michel Kapferer, Hubert Capes

CIQ Cuques – Saint Jérôme : Nicolas Renucci, Mathieu Grizard